

[Text]

Il est d'usage d'accorder 10 minutes à la première question posée au nom de chaque parti et cinq minutes aux questions suivantes. Il est bon d'en faire une règle officielle, mais je crois que nous devrions nous montrer accommodant sur ce point et essayer de donner la parole aux députés qui arriveront les premiers. Je n'aime pas voir arriver quelqu'un en retard mais passer avec ses questions avant les autres; c'est injuste envers ceux qui ont fait un effort pour arriver à temps. Mais c'est peut-être une idée fixe du président.

M. Mantha: C'est très bien. Au Comité des transports, ils arrivaient en dernier, posaient leurs questions puis disparaissaient de nouveau.

Le président: Je crois effectivement qu'il faut récompenser, en quelque sorte, ceux qui grâce à leur ponctualité permettent à la séance de commencer à temps.

Le projet de motion est donc le suivant: il est proposé que le temps consacré à l'interrogation des témoins soit réparti de la façon suivante: 10 minutes au premier intervenant de chaque parti et par la suite, à la discrétion du président, cinq minutes à chaque intervenant.

Mr. Desjardins: Is the order of the parties always the same for the 10-minute questions? Is it the government party first, then the Liberal party, then the NDP, or does it not matter?

Le président: La tradition veut que le parti de l'Opposition officielle pose la première question, qu'il est suivi de l'autre parti d'opposition puis du parti au pouvoir. Mais il est arrivé, selon les circonstances, que je change cet ordre.

Mr. Mantha: As the chairman was saying, it will be first come, first served.

Ce que vous disiez tout à l'heure . . .

M. Desjardins: Cela dépend de ceux qui sont présents.

M. Mantha: Ce qui me paraît une bonne chose, car je les ai vu arriver juste pour placer leur . . . Au Comité des transports, ils arrivaient en coup de vent, prenaient la parole et s'esquivaient en vitesse, simplement pour faire figurer leurs noms ou aux *Procès-verbaux et Témoignages*. Ce n'est pas juste, et ce le sera peut-être davantage s'ils doivent attendre leur tour. Vous avez tout à fait raison.

Le président: Nous devons aussi, je crois faire la distinction: nous avons deux catégories de séances, l'une qui n'est pas sans ressemblance avec les travaux de la Chambre des communes où il y a confrontation entre les gens des deux bords, par exemple quand on examine le Budget et où les partis de l'opposition se montrent peut-être plus critiques du témoin, en particulier du Ministre. Mais si vous entendez des témoins sur un sujet comme le SIDA, la discussion ne donne généralement pas lieu à des considérations sectaires. Je crois que dans une situation de ce genre, nous sommes tous députés du Parlement et nous devrions tous avoir le même temps de parole. La question se pose un peu différemment quand il s'agit de questions prêtant à controverse, comme le Budget. Mais je veux espérer que nous savons laisser de côté ces considérations quand il s'agit de questions de santé comme le SIDA et autres questions de cette nature.

[Translation]

It has been traditional that the first questioner for each party be allowed ten minutes and subsequent questioners, five minutes. I guess it is a reasonable one to have on the books but in my view I think we should be flexible and I think we should also, in that flexibility, try to recognize those members who are here first. I do not like seeing somebody come in late and get on first for their questions. That is not fair to those who make an effort to be on time. But that is just a little personal quirk of the chairman.

Mr. Mantha: That is very good. In Transport they would come in, ask their questions and take off.

The Chairman: Yes. I think there has to be some recognition of and some consideration given to those who make it possible to have a meeting by being here on time.

The draft motion might read this way: that the allocation of time for the questioning of witnesses be as follows: ten minutes to the first questioner from each party and thereafter at the discretion of the chair, five minutes be allocated to each subsequent questioner.

M. Desjardins: Est-ce que l'ordre des partis est toujours le même pour les interventions de dix minutes? Est-ce le parti au pouvoir, le Parti libéral et ensuite le NPD ou si on ne se préoccupe pas de l'ordre des partis?

The Chairman: There is a tradition here that the Official Opposition leads first, followed by the other opposition party, followed by the government party. But on occasion I have varied from that, depending upon circumstances.

M. Mantha: Comme le président l'a dit tout à l'heure, cela dépendra de qui arrivera en premier.

What you said earlier . . .

Mr. Desjardins: It all depends on who is here.

Mr. Mantha: And I think that is a good judgment because I have seen them come to get their . . . in Transport they have come in, have spoken and then taken off like an animal, just to get their names in *Minutes of Proceedings and Evidence*. It is not fair, but if they wait their turn, as you say, maybe it will be. I think it is good—what you said.

The Chairman: I also like to think that there is a distinction. There are two types of meetings we have; one is more like the Chamber, where you have the situation where the two sides are opposing each other such as when we are considering estimates, where the opposition parties tend to be more critical, perhaps, of the witness, namely the Minister. If you are hearing witnesses on a subject like AIDS, that is pretty non-partisan. I would like to think that in that situation we are all equal Members of Parliament and we should all have equal time. It is a little different considering those partisan issues such as estimates. But I like to think that we do away with partisanship when we are dealing with issues of health care of a nature such as AIDS and that type of thing.